

Synthèse Eric LUCAS

L'autisme ne doit pas être considéré comme une maladie car il ne s'agit pas d'altérations mais de différences naturelles. Il doit absolument être appréhendé en dehors du domaine médical !

Il est indispensable de mettre en place tout ce dont il est possible de faire pour fournir à la personne la liberté et la citoyenneté à laquelle elle a droit, même si son comportement peut être « socialement inapproprié ». En effet, il est primordial d'être vigilant au respect des droits communs de la personne autiste et de favoriser sa vie en milieu ordinaire ainsi que son intégration avec le reste de la population générale. Ainsi, accompagner les personnes autistes uniquement au travers du milieu médical n'apparaît pas comme la solution la plus adéquate pour la majorité des individus. Ces objectifs sont également valables en milieu scolaire où des aménagements « raisonnables » sont très importants pour permettre aux personnes autistes de pouvoir suivre les études et les formations qu'elles souhaitent. Il s'agit bien là du sens de « l'inclusion » au sein de la cité. Avoir cette vision globale permet de comprendre le sens de ce qu'est une vie « digne » qui doit être ordinaire, libre, ouverte sur l'extérieure et avec des liens. Cette approche doit permettre à la personne autiste d'aller vers une autonomie de plus en plus importante. En ce sens, l'accompagnement de personnes autistes au sein de la « cité » par des professionnels sur le terrain pourrait réellement améliorer la vie en milieu ordinaire. Si, ponctuellement, une institutionnalisation s'avère nécessaire, un accompagnement particulier devient alors indispensable pour permettre à la personne de retrouver son autonomie en milieu ordinaire.

Quant au diagnostic, il doit être accessible pour tous et être posé le plus tôt possible. Quand cela est nécessaire, un traitement naturel doit être privilégié au traitement chimique. En effet, aucun traitement médicamenteux ne guérit l'autisme ou les TSA. Si les psychotropes peuvent être considérés en seconde intention (dépression, anxiété, troubles du comportement), ils doivent être prescrits de manière exceptionnelle et temporaire.

L'accompagnement des personnes autistes nécessite d'importantes améliorations. Il apparaît comme indispensable que cet accompagnement soit réalisé et suivi par un expert spécialisé dans l'autisme, dont il faut en définir la reconnaissance. De manière générale, il est indispensable d'aboutir à une diversification des prises en charge et d'y travailler en amont, que ce soit en établissement ou en milieu ordinaire. Parallèlement, la mise en place d'une assistance globale nationale (en temps réel, à distance), couplée à une carte, reliée (en temps différé court) à une assistance socio-administrative spécialisée s'avérerait pratique et nécessaire. Bien entendu, cette dernière alimenterait une base de connaissances pour disposer de données concrètes. De plus, l'environnement dans lequel les personnes autistes évoluent doit progressivement s'adapter. Par exemple, la sensibilisation des personnels fonctionnaires en contact avec le public, tels que la police, serait un réel avantage pour garantir la vie en milieu ordinaire. Les démarches de vulgarisation de la langue autistique à la population générale et la transmission de la langue non-autistique, en tant que seconde langue, aux personnes autistes représentent également deux aspects fondamentaux pour atténuer les effets ségrégatifs de part et d'autre. De plus, la mise en place d'un réseau de familles d'accueil serait une idée d'accompagnement à taille humaine et plus souple. Il ne s'agirait pas de familles de substitution mais d'une famille devenue professionnelle selon un cadre bien défini et supervisé.

Plus largement, l'évaluation des pratiques professionnelles reste insuffisante et les recommandations doivent s'appuyer sur les pratiques de terrain récoltées grâce à l'appel à contribution. De même que la consultation de personnes autistes par le biais de sondages et d'enquêtes de terrain s'avérerait efficace pour connaître réellement les besoins.

Concernant l'emploi des personnes autistes, le sujet est très vaste. Tout d'abord, il est important d'avertir les employés aux sensibilités des personnes autistes et de mettre en place, autant que

possible, un « endroit refuge » pour permettre un retrait sur le lieu de travail. Plus spécifiquement, il est important de considérer que les personnes autistes peuvent développer des compétences très diverses, très spécifiques (voire incomprises) alors même que les compétences « classiques » ne sont pas assimilées. De même que ces compétences peuvent varier au cours des périodes de vie (pics et déclin de compétences visibles ou non).

Idées de recommandations :

- ⇒ Maintenir autant que possible les personnes autistes dans le milieu ordinaire et favoriser leur intégration parmi la population générale afin de garantir leur dignité, maintenir et améliorer une bonne santé psychique.
- ⇒ Réfléchir autant que possible à des aménagements raisonnables au sein du milieu scolaire
- ⇒ Sensibiliser la population en générale à l'autisme et plus particulièrement les fonctionnaires au contact du public, comme par exemple la police. En effet, il est important d'avoir conscience de la manière dont les personnes autiste communiquent.
- ⇒ Reconnaître que l'autisme n'est pas une altération mais une différence naturelle
- ⇒ Faire en sorte que les pratiques professionnelles permettent l'accompagnement, la progression et acquisition d'une autonomie
- ⇒ Consulter davantage les personnes autistes et/ou leurs proches et tenir compte de leur expertise afin d'améliorer leur prise en charge et de participer aux décisions les concernant.
- ⇒ Protéger les personnes autistes et mettre en place un « endroit refuge » au sein des établissements employeurs.
- ⇒ Prendre en considération le fait que les personnes autistes ont des compétences très diverses qui peuvent être très spécifiques (voire incomprises) alors même que les compétences « classiques » ne sont pas très développées. Ces compétences peuvent varier au cours des périodes de vie (pics et déclin de compétences visibles ou non).
- ⇒ Etre vigilant à l'inclusion des personnes autiste au sein du milieu ordinaire, qui est logique, légitime et évidente, afin d'éviter leur exclusion.
- ⇒ Mener une réflexion à la mise à disposition de professionnels en milieu ordinaire pour aider et accompagner les autistes à avoir une « réelle vie ordinaire ».
- ⇒ Faire en sorte que le diagnostic soit accessible à tous et permettre aux personnes d'accéder à des interventions spécifiques même si le diagnostic n'est pas encore posé.
- ⇒ Respecter les sensibilités des personnes autistes
- ⇒ Veiller à ce que la personne bénéficie d'un refuge inviolable mais rester vigilant à ce qu'elle n'y reste pas cloisonnée de manière trop prolongée.
- ⇒ Mener une réflexion sur la mise en place de familles d'accueil professionnelle accueillant des personnes autistes de tous âges tout en supervisant cette prise en charge et en veillant à la sécurité des personnes autistes.